Nations Unies S/PV.5205



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5205e séance

Vendredi 17 juin 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Djacta
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Yamamoto
	Philippines	Mme Taguiang
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	Mme Matei
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emir Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2005/379)

05-38913 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d’observer le dégagement (S/2005/379)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d’observer le dégagement, publié sous la cote S/2005/379. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2005/383, qui contient le texte d’un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n’entends pas d’objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d’Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 1605 (2005).

Concernant la résolution qui vient d’être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d’observer le dégagement, j’ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

> « Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d’observer le dégagement (S/2005/379) que :
>
> > “... la situation au Moyen-Orient est très tendue et le restera probablement tant que l’on ne sera pas parvenu à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient”.
>
> Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité. »

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/24.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.